

REUNION FAPEE 19 DECEMBRE 2025

SUITES DU CA AEFE ET TRANSFERT DES PENSIONS CIVILES

1. CONTEXTE GENERAL

La réunion fait suite à un **conseil d'administration exceptionnel de l'AEFE**, consacré à l'examen du **budget 2026** dans un contexte de forte tension financière.

Le cœur du problème identifié par l'Agence demeure le **poids croissant des pensions civiles** des personnels détachés, que l'État ne compense plus intégralement depuis longtemps déjà.

En juin 2025, l'AEFE avait envisagé un **transfert intégral de cette charge vers les établissements**, mesure suspendue in extremis après l'intervention du ministre chargé des Français de l'étranger.

S'en est suivie une phase de concertation et de travaux interministériels, présentée comme devant déboucher sur une réforme plus large du modèle de l'AEFE.

Cependant, fin novembre, l'Agence est revenue avec une proposition de fond **quasi identique sur le principe** : faire financer une part significative des pensions civiles par les établissements, via une nouvelle contribution.

2. DECISIONS ADOPEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois résolutions ont été soumises au vote : pour les **établissements en gestion directe (EGD)** et pour les **établissements conventionnés**, les deux textes ont été **adoptés de justesse**, par **17 voix contre 17**, la voix du président du CA étant prépondérante.

Il s'agit d'un vote exceptionnellement serré, révélateur d'une **forte contestation politique et sociale** de la mesure.

Contenu de la mesure :

- Contribution correspondant à **35 % des pensions civiles** des personnels D1 et D3 en 2026
- Augmentation à **50 % à partir de 2027**, avec stabilisation annoncée à ce niveau.

Le calcul repose sur un **traitement indiciaire brut moyen à l'échelle du réseau**, et non sur les rémunérations réelles de chaque établissement. Les coûts prévus sont les suivants :

- En 2026 pour les EGD, 12 163€ par résident/D3 et 13 558€ par D1
- En 2027 pour tous : 17 375€ par résident/D3 et 19 368€ par D1

3. MISE EN ŒUVRE POUR LES EGD

- La mesure s'applique **directement**, dès le **1er janvier 2026**, alors que les frais de scolarité 25/26 sont immuables.
- Les établissements devront donc absorber la charge par :
 - une hausse différée des frais,
 - un prélèvement sur les fonds de réserve,
 - une réduction des investissements.

L'impact estimé varie fortement selon les établissements, de **40 € à plus de 1 400 € par élève et par an**.

4. MANQUE DE TRANSPARENCE ET INQUIETUDES MAJEURES

Nous avons bien sûr vivement dénoncé :

- L'absence d'**études d'impact chiffrées par établissement**
- L'impossibilité de mesurer les conséquences réelles sur les effectifs, la stabilité des équipes, l'attractivité des établissements, la viabilité financière à moyen terme.

Le risque principal identifié est un **effet domino** :

hausse des frais → départ des familles → baisse des effectifs → fermetures de classes → dégradation pédagogique et sociale → baisse d'attractivité des établissements

Plusieurs élus ont alerté sur les **risques d'atteinte à l'accès à l'éducation**, argument jugé insuffisamment pris en compte par l'Agence et par l'Etat.

5. POSITION DE LA FAPEE

La Fapee réaffirme son **opposition de principe** à un transfert unilatéral des charges de l'État vers les familles. Elle appelle néanmoins à distinguer la décision politique de sa **mise en œuvre concrète**, qui reste largement ouverte.

Axes d'action prioritaires pour les EGD

- maintenir une mobilisation forte,
- continuer à promouvoir et faire signer la pétition (<https://change.org/SauvonsLesEGD>) aux membres de la communauté éducative,
- documenter précisément les impacts locaux en s'appuyant sur les questions proposées par la Fapee,
- alerter sur les situations critiques.

La Fapee assure le suivi individualisé des établissements ayant exprimé leurs difficultés et demande que les engagements de l'AEFE (dialogue, traitement au cas par cas) soient tenus.

6. PERSPECTIVES ET REFORMES A VENIR

Au-delà de cette mesure budgétaire, le ministère a annoncé le lancement d'une **mission de réforme sur six mois**, confiée à la sénatrice Samantha Cazebonne, portant sur :

- le modèle économique de l'AEFE,
- le statut des établissements,
- les capacités de financement et d'emprunt,
- la gouvernance et la place des parents.

Cette mission est perçue comme un signal potentiellement positif, mais **aucune garantie concrète** n'est à ce stade apportée.

7. CONCLUSION

Le CA du 18 décembre 2025 et la réunion qui s'est tenue le 19 décembre avec les APE mettent de nouveau en lumière :

- une **crise de confiance profonde** entre l'AEFE et les communautés éducatives,
- une mesure budgétaire adoptée de manière **extrêmement fragile politiquement**,
- une mise en œuvre encore incertaine, qui dépendra largement de la mobilisation locale, du dialogue et du rapport de force.

L'enjeu dépasse la seule question budgétaire : il s'agit de **préserver l'avenir d'un enseignement français de qualité à l'étranger**, sans faire peser sur les familles les conséquences de choix politiques non anticipés.